

LA GAZETTE DE BOREST

Numéro 61

AVRIL 2026



Le mot du Maire

SOMMAIRE

Le Mot du Maire

Les Derniers
Conseils
Municipaux

La vie à Borest

A vos Agendas !

Tribune Libre

Le printemps nous offre ses plus belles journées ensoleillées. La nature s'éveille et laisse entrevoir l'espoir d'un bel été.

Avant tout, je souhaite revenir sur ce qui nous a fortement mobilisés ces derniers mois : les élections municipales.

Le nouveau mode de scrutin a été bien compris de tous. La liste composée nous a permis de constituer des binômes qui ont sillonné les rues afin de présenter, expliquer et échanger autour de notre profession de foi pour les 6 ou 7 années à venir.

Vous leur avez réservé un accueil attentif, constructif et bienveillant. Vos remarques ont été entendues et nourriront notre action. Votre mobilisation, avec un taux de participation de 64 %, constitue un signe fort de votre attachement à la vie de notre commune. Je tiens à vous en remercier chaleureusement, c'est la plus belle récompense pour une municipalité engagée. Nous y avons été particulièrement sensibles.

Merci à toutes et à tous, Borestois et Borestoises, soucieux de l'avenir de notre village.

Dès notre installation, nous nous sommes engagés dans le travail avec la construction, le vote et l'adoption du budget communal.

Notre première désillusion concerne la carte scolaire, actuellement en cours de finalisation. Dans les prévisions de fermeture, notre R.P.I. est visé.

Nous sommes à la fois consternés et trahis.

En 2025, l'Éducation nationale, par la voix de sa hiérarchie, nous avait proposé de transformer notre R.P.I. en R.P.C. En contrepartie, nous nous engagions à construire de nouveaux bâtiments scolaires à Fontaine-Chaalis afin d'accueillir les enfants de nos trois communes. L'Éducation nationale s'engageait également à ne pas fermer de classe pendant au minimum deux ans pour accompagner cette transition.

Aujourd'hui, alors que notre projet de construction, mené avec deux architectes, est en phase de finalisation, ce revirement de situation nous sidère. Nous sommes sans voix.

Nous constatons avec amertume que cette grande institution semble parfois éloignée des réalités du monde rural. Nous sommes très inquiets quant à l'avenir de la qualité de la formation pour les jeunes générations.

Nous restons dans l'attente d'une décision officielle.

Toutes les actions possibles restent ouvertes, et nous nous y engagerons avec conviction et détermination.

Nous avons observé qu'au fil des années, la pluviométrie augmente, atteignant parfois des niveaux préjudiciables pour certaines propriétés borestois.

En collaboration étroite avec le SISN (Syndicat Intercommunal du SAGE et de la Nonette), une zone d'expansion de crue a été aménagée en bordure de la peupleraie du marais de Borest. Ces travaux touchent à leur fin. Ils ont notamment consisté à abaisser la berge côté marais du Pont de Corne au Chaudron et à créer trois mares destinées à absorber les excédents d'eau lors des crues.

Nous plaçons beaucoup d'espoir dans ce dispositif, qui devrait mieux protéger les riverains.

Avec l'arrivée des beaux jours, nous étudierons la réfection de certaines voiries ainsi que l'amélioration de la gestion des eaux pluviales.

Par ailleurs, notre réseau incendie est sous-dimensionné depuis de nombreuses années. Les équipements de lutte contre l'incendie ont évolué, tout comme les normes de débit et de pression.

Un état des lieux sera réalisé. Nous travaillerons avec les professionnels afin de mettre en place des solutions adaptées, avec pour objectif l'obtention d'un label qualitatif.

Enfin, avec le retour des beaux jours, la vie locale va reprendre toute sa place. Je tiens à saluer l'engagement du comité des fêtes, dont le dynamisme contribue largement à la convivialité de notre village. Chacun est invité à s'y associer pour faire vivre ensemble notre commune!

Je vous souhaite à toutes et à tous un très beau printemps.

BOREST DEMAIN VIVRE MIEUX ENSEMBLE

Votre Equipe Municipale élue



**Maire
Bruno Sicard**



**1^{er} Adjoint
Valérie Didier**



**2^{ème} Adjoint
Yves Bianchini**

Conseillers municipaux



Isabelle Degraeve



Guillaume Duchesne



Camille Formoso



Eddy Bordereau



**Valérie Marques
Santos**



**Germano
De Freitas**



**Charles Antoine
Longuet**



**Caroline Fouquet
Le Barbe**

Comité des fêtes

Toute l'équipe municipale participe au comité des fêtes mais vous pouvez également venir nous rejoindre.

« Faire vivre un village, c'est l'affaire de tous ».

Le comité des fêtes vous ouvre ses portes : que vous ayez une heure ou plus à offrir, votre présence compte. Rejoignez-nous et devenez acteur de la vie de votre village !

Ce qu'il faut retenir des derniers conseils municipaux

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 5 novembre 2025

Informations délivrées en début de séance

- Un exemplaire du passeport du civisme des élèves scolarisés à Fontaine Chaalis est remis aux conseillers municipaux.
- Les nouvelles guirlandes ont été installées, monsieur le Maire remercie messieurs Bordereau et De Freitas ainsi que la famille Degraeve pour le prêt d'un tracteur élévateur avec nacelle. Les traversantes devront être installées. Lors de la réalisation des prises électriques sur les lampadaires, l'électricité a disjoncté provoquant le dysfonctionnement de caméras.
- En forêt, un dépôt sauvage d'une quarantaine de pneus de poids lourds a été déposé au bout du chemin du fond de l'enfer à proximité de la jonction avec la route nationale 330 et une voiture volée a été brûlée. Le Maire a porté plainte en gendarmerie. Les pneus ne sont pas acceptés en déchetterie mais l'intercommunalité a donné des contacts pour plusieurs devis qui sont pour l'instant très élevés. Le S.M.D.O. a été sollicité pour trouver une solution.
- Le croisement de la route nationale 330 et du chemin du Fond de l'enfer est dangereux surtout quand des camions bloquent la visibilité des véhicules sortants. Il est proposé d'interdire le stationnement des deux côtés du chemin.

Délibération pour le transfert de compétences Eau et Assainissement à la Communauté de Communes

Suite aux remarques des conseillers municipaux lors de la dernière séance, celles-ci ont été transférées à l'intercommunalité et un comité de pilotage a eu lieu le 3 novembre. Il a été confirmé que seront désignés par commune comme représentants de l'intercommunalité au syndicat de Montlognon : 2 délégués titulaires (dont le délégué communautaire) et 1 délégué suppléant. Ces membres ne peuvent être que des élus de cette commune. Un document sur la qualité de l'eau 2024 du syndicat de Montlognon est remis aux conseillers municipaux, il sera affiché dans les panneaux. Afin d'améliorer la qualité de l'eau et suite au diagnostic des forages qui a eu lieu, les temps de pompages sur les forages seront adaptés, en fonction des captages dit concentrés en bactéries, nitrates, pesticides de ceux qui ne le sont pas. Plusieurs solutions de traitement de l'eau existent mais elles ne sont pas encore fiables à 100 % et leur prix avoisine le ou les millions d'euros.

A la demande de la collectivité, une analyse d'eau a été effectuée à la source du lavoir, il est confirmé que l'eau y est non potable.

Par suite d'une action de nettoyage au château d'eau de la Bultée, un problème de pression d'eau, a eu lieu en fin de semaine. Les élus du syndicat n'avaient pas l'air de prendre conscience du problème. Les travaux ont eu lieu le jeudi avec une remise en route du surpresseur par le technicien SAUR. Le lundi, le Maire a demandé une nouvelle intervention en urgence de la SAUR qui avait finalement mal paramétré le surpresseur.

La trésorerie du syndicat d'eau de Montlognon, est jugée insuffisante selon le Maire notamment en cas de problème et d'investissement lourd.

Les factures d'eau ne sont toujours pas envoyées et les consommateurs s'impatientent. Il y aurait un problème de la trésorerie.

Face à ces nombreux dysfonctionnements, il semblerait préférable de mutualiser les ressources et de se rapprocher de l'intercommunalité. En cas de mutualisation, la négociation de contrats de marchés publics serait bénéfique à toutes les communes membres, tout comme les dossiers d'études demandés par l'Agence de l'Eau pour être subventionnés que ce soit pour l'eau potable ou pour l'assainissement. Pour rappel, il y a quelques années, l'Agence de l'Eau avait considéré Borest comme village non polluant. La dernière étude pour l'assainissement collectif a estimé les travaux à 1 million d'euros avec un prix du m³ d'eau à 10 euros.

Il est préférable de transférer au 01^{er} janvier 2026 cette compétence plutôt que de se raccrocher pas le biais d'un avenant plus tardif dont les conditions pourraient être moins favorables. Certaines communes membres terminent les contrats de Délégation de Service Public (D.S.P.) qui les lie à son délégataire avant de se raccrocher à la D.S.P. intercommunale

Les conseillers municipaux délibèrent favorablement pour le transfert de la compétence eau potable et assainissement à la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

Monsieur le Maire « vivra » ce transfert de compétence étant à la fois délégué syndical au syndicat d'eau de Montlognon et membre de la commission de transfert à l'intercommunalité. Il est fort probable que les bureaux de cette dernière soient déplacés dans un local plus adapté certainement dans les anciens locaux d'Electrolux.

Délibération pour la zone d'expansion de crue

Les documents concernant ce point ont été envoyés au préalable à chaque conseiller municipal.

Pour rappel, le contexte : les fonds de jardin sente Monny sont les pieds dans l'eau depuis juillet y compris et pour la première fois la propriété de Monsieur Fudali. Le principe réside dans l'arasage du merlon qui longe l'ancienne propriété Degraeve et s'approche de la propriété Blondel et la création d'une zone d'expansion de crue où il y a très peu de peupliers. En plus, à la suite de la tempête Benjamin il y a eu des gros dégâts avec des arbres à terre, le Maire s'y rendra pour constater les dégâts.

Le dossier sur la zone d'expansion a été également envoyé à chaque élu. On peut souligner que la composition du sol, en particulier avec la couche d'argile présent à 20 m de profondeur, laisse envisager une bonne absorption de l'eau et que la végétation en milieu aquatique est une des causes de la remontée de l'eau de 40 cm.

Afin de trouver des solutions, le Maire a sollicité l'Etat notamment par le biais de la Sous-Préfecture de Senlis : zéro réponse, malgré relances du Préfet de Région.

Une démarche auprès de Monsieur Woerth et de Madame Martin est en cours et ils ont connaissance du dossier des inondations de la Nonette. Lors d'un comité de pilotage avec le syndicat de la Nonette, il a été confirmé par ces derniers, qu'une rencontre organisée par Monsieur Woerth aura lieu le jeudi 13 novembre en mairie de Borest avec Madame Martin, le syndicat de rivière, la mairie de Mont L'Evêque, certains riverains borestois, Monsieur le 2^{ème} adjoint et Monsieur le Maire.

La hauteur de la rivière et son débordement auprès des habitations est aussi une source de bactéries et de nuisibles notamment avec les moustiques qui peuvent transmettre des maladies.

En allant, plus loin on peut se demander si les frais liés à la G.E.M.A.P.I. (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et qui sont prélevés sur la taxe foncière à chaque foyer fiscal servent à quelque chose.

Plusieurs solutions sont proposées par le syndicat et des devis sont en cours.

En faisant des recherches sur le site du Géoportail historique, Monsieur Carpentier a pu remarquer que la largeur de la Nonette a certainement diminué depuis les années 1950.

Monsieur Duchesne est réticent à ce projet de zone d'expansion de crue par rapport à l'arrachage des peupliers communaux. Le Maire affirme qu'ils ne seront pas arrachés mais coupés et que les plus beaux arbres ne sont pas en bordure de Nonette, bien au contraire.

Il pourrait être fait également un léger faucardage du rû du Pont de Corne. Monsieur Bordereau avait déjà demandé cela lors de la dernière réunion avec le S.I.S.N. mais le syndicat l'avait rembarré justifiant qu'il ne pouvait pas y avoir d'écoulement car le rû était de toute façon plat et qu'il restait au même niveau.

Pour le S.I.S.N., la meilleure période pour réaliser ces travaux est en début d'année. Pour Monsieur Duchesne ça occasionnera beaucoup trop de dégâts mais Monsieur Bianchini et le Maire expliquent qu'en période hivernale il y a moins d'eau, peu ou pas de végétation et une vie animale très réduite. Le surplus de terre pourrait être utilisé pour restaurer les berges qui longent la Nonette.

Monsieur De Freitas demande qui entretiendra par la suite cette zone d'expansion. Pour l'instant il n'est pas prévu d'entretien mais une discussion aura lieu avec le syndicat ainsi que la vidange possible vers le rû du Pont de Corne.

Les conseillers municipaux sont favorables à l'unanimité pour cette zone d'expansion de crue.

Délibération d'adhésion de la commune à la compétence optionnelle vidéoprotection du Syndicat Mixte de l'Oise Très Haut Débit (S.M.O.T.H.D.)

Notre système de vidéoprotection est autonome mais il a la possibilité avec le S.M.O.T.H.D. d'être interrogé à distance en temps réel 24H/H - 7J/7 par les gendarmes dès lors que nous avons une convention avec ce syndicat départemental et le centre de supervision. La lecture de caméras en temps réel est uniquement possible ; pour l'extraction et le stockage il faudra tout de même effectuer une réquisition et se déplacer en mairie. Le pouvoir de Maire reste intact.

À la suite du changement de prestataire et à la mise en place de nouvelles caméras, le système communal a récemment été validé par la Préfecture de l'Oise.

Les conseillers municipaux sont favorables à l'unanimité à l'adhésion à cette convention. Ensuite un nouvel abonnement avec une box sera souscrit pour que les caméras soient sur réseau indépendant.

Délibération pour les frais du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) 2024 -2025

Chaque conseiller municipal s'est vu remettre le tableau de répartition des frais scolaires. Les frais augmentent sensiblement et sont à répartir sur moins d'enfants :

- Pour cette année-là il y a 68 élèves au total dans le R.P.I. ;
- 26 élèves borestois ;
- Le coût par élève est de 948.7149 euros (937 euros l'année précédente) ;
- 10 élèves seront répartis dans le coût des 3 communes du R.P.I.
- La commune a dépensé 45 738.11 euros et doit pour ses élèves 27 835.30 euros ;
- La commune de Borest émettra un titre de 17 902.81 euros vers Montlognon.

Une charte entre l'Union des Maires de l'Oise et de France et l'éducation nationale a été signée afin qu'avant chaque fermeture de classe, la discussion et la décision soient coordonnées avec les élus.

Les conseillers municipaux, sont favorables à l'unanimité pour les écritures comptables liées au frais du R.P.I.

Un conseil d'école aura lieu le vendredi 7 novembre à 18 heures.

Comptabilité : ajustements des crédits et délibération pour les dépenses d'investissement

Les conseillers municipaux sont favorables à l'unanimité au virement de 4200 euros du compte 202 au compte 2131 afin de pouvoir payer les travaux de jointoiement de l'église du Pont St Martin.

De même il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à pouvoir payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget 2025 (non compris les remboursements de la dette). Les conseillers municipaux approuvent mais la démarche sera précisée lors de la réunion de décembre.

Point d'informations sur l'intercommunalité

-Avec la prise de compétence eau potable et assainissement, cinq nouveaux collaborateurs vont être recrutés ce qui justifie également la recherche d'un nouveau local de travail plus adapté.

-Une recyclerie à Villers Saint Paul est ouverte et un calendrier des déchets 2026 nouveau format est présenté. Attention la collecte des sapins est le premier lundi de janvier.

-Dans les caves du musée de la Vènerie à Senlis, l'Office du Tourisme va ouvrir une exposition en juin 2026 sur les premiers rois de France, en particulier les mérovingiens et les capétiens. Le Maire conseille vivement de se rendre à cette visite passionnante. L'intercommunalité financera à hauteur de 100 000 euros sur un budget global de 350 000 euros.

-Le dossier de la piscine intercommunale avance : le transfert de propriété des terrains autour de l'ancienne piscine de la ville de Senlis à l'intercommunalité a eu lieu le 4 novembre et les appels d'offres sont en cours. Les travaux se feront au dernier trimestre 2026.

-Monsieur Duchesne s'est rendu à la commission environnement et un des sujets était les voies douces : le projet « La Maison des vélos » est de transformer l'ancienne gare de Senlis, 1 maison en atelier réparation en libre-service et la seconde en location de vélos en régie, le tout intégralement financé par l'intercommunalité. Monsieur Duchesne pense que la C.C.S.S.O. peut financer en partie ce projet de 300 – 400 000 euros qui profitera en grande partie à Senlis mais pas la globalité. En réunion de bureau communautaire, il s'avère que ce projet est finalement pris en charge par l'intercommunalité pour 15 000 euros et le reste par Kéolis.

Pour avoir une continuité des voies douces, à la sortie de la descente de Fleurines en bordure de forêt d'Halatte, il a été envisagé de faire traverser les cyclistes sur une voie rapide et dangereuse empruntée par 12 000 véhicules par jour. Le coût de l'opération est de 300 000 euros environ. Sur le tronçon Mont L'Evêque- Borest il serait estimé à 800 000 euros ; il est proposé par le Maire de prendre le GR à Villemétrie et de rejoindre Senlis pour un coût moindre.

Questions et informations diverses

- La Communauté de Communes met à disposition des outils de communication pour la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales.
 - Dans le cadre du Regroupement Pédagogique Concentré, la commission a visité plusieurs sites et des architectes vont être vus.
 - L'association des Copinces du Valois organise le 16 novembre de 10 h à 12 h un ramassage des déchets. Le point de rassemblement est le parking de la Mer de Sable.
 - Le compte-rendu sur l'analyse d'eau au lavoir est lu.
 - Le procès-verbal de dépôt de plainte en gendarmerie pour une quarantaine de pneumatiques en forêt circule auprès des conseillers municipaux.
 - La gazette a été distribuée, il est constaté peu de remerciements ni de retour alors que c'est un travail de taille.
- Fêtes et cérémonies :
- Merci aux bénévoles pour l'aide apportée pour halloween en particulier à Madame Lacaze et à Madame Didier notamment pour le ménage.
 - Le repas de l'automne aura lieu dans 2 jours avec un service de baby sitter pour les enfants.
 - Puis le 11 novembre avec l'intervention des enfants et des institutrices.
 - Pour les dons de fin d'année du C.C.A.S., les sacs, les chocolats, le champagne ont été commandés.
 - Des travaux de basse tension au Chantefontaine sont en cours.
 - Monsieur le Maire a été interpellé durant l'été par l'entreprise C.M.C. car la visibilité au croisement avec la voirie de la rue de Meaux était réduite. Un travail de taille avec l'épareuse sur les accotements et les haies sur la partie communale de Borest a été faite et l'administré voisin a été contacté pour sa partie qu'il a brillamment réalisée, tout comme la coopérative. Le panneau Stop n'était plus visible.
- Des stationnements de camions sur cette portion ont souvent lieu et le fonctionnement des réfrigérateurs même la nuit entraîne des nuisances sonores pour les voisins. Le Maire prendra un arrêté pour interdire le stationnement.
- Un travail de réfection de chaussée sur la portion de l'ancienne gare – rue de Meaux, où il y a des rails devra être effectué par le futur conseil. Il faudra se renseigner en fonction des compétences commune / département.
- Madame Didier indique que le jeu détérioré à l'aire de jeux a été pris en charge par l'assurance de la personne qui l'avait abîmé et le jeu va être livré la semaine du 17 novembre, il sera installé par la commune.
 - Monsieur De Freitas rapporte qu'un projet de M.A.M. Maisons des Assistant(e)s Maternel(le)s va voir le jour à Chamant.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 15 décembre 2025

Délibération pour le transfert du siège social de la Communauté de Communes

Le Maire explique que compte tenu de la nouvelle compétence eau et assainissement, un besoin en place supplémentaire est nécessaire. Les locaux d'avenue Eugène Gazeau sont trop exiguës, la salle de réunion jugée insuffisante et le stationnement est difficile car partagé avec le site dédié aux activités sportives les 3 arches. La zone dite « atelier » pour les services techniques ainsi pour le service environnement est plus que limitée. Sur ce nouveau site situé à l'entrée de Senlis, dans l'ancienne entreprise Arthur Martin -Electrolux, avenue Félix Louat les locaux sont de plus de 700 m² et il y aura une cinquantaine de places de parking et une véritable zone dédiée au stockage notamment des containers du service environnement (390m² en sous-sol ; alors qu'actuellement en plus de l'avenue Eugène Gazeau un second local est loué).

Madame Loiseleur et Monsieur Sicard conseillaient d'attendre le changement d'assemblée délibérante pour déménager car les critiques sont toujours très faciles et après visite, les locaux peuvent paraître plus luxueux. Ils sont surtout fonctionnels et modernes vis-à-vis de ceux avenue Eugène Gazeau, pour un coût de loyer légèrement supérieur à l'actuel. Finalement, le conseil communautaire a délibéré favorablement et le transfert a été fait à compter du 1^{er} décembre. Des aménagements seront ensuite réalisés et un déménagement envisagé début mars 2026.

La ville de Senlis récupérera son local de l'avenue Eugène Gazeau.

Il y aura des locaux en open-space dont ceux pour la nouvelle compétence eau et assainissement etc ... Le recrutement du personnel dédié est en cours, avec en plus un conseiller juridique dédié à l'intercommunalité soit 6 nouvelles personnes au total. Monsieur le Maire rappelle que plusieurs secteurs composent l'intercommunalité tels que la comptabilité, les ressources humaines, la petite enfance, l'environnement etc...

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le changement de siège de l'intercommunalité à compter du 01^{er} décembre.

Délibération pour la révision des statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise

La commune de Borest est membre du syndicat d'énergie de l'Oise (SE 60) qui travaille avec notre collectivité pour des dossiers d'investissement conséquents, comme par exemple pour le passage en éclairage LED du parc d'éclairage public communal. Nous travaillons également et plus fréquemment pour des menus travaux d'éclairage public ou des besoins spontanés avec l'entreprise LESENS.

Pour des travaux avec le SE60, la demande de travaux doit être faite l'année post travaux.

Par exemple : pour l'installation de prises sur les lampadaires pour les guirlandes et le déplacement du candélabre rue Monny, notre demande de février pour réalisation en 2025, a été considérée trop tardive.

Lors du comité syndical du 25 novembre 2025, le syndicat d'énergie de l'Oise a délibéré sur plusieurs modifications statutaires, qui sont ensuite soumises pour délibération à chaque commune membre :

1/ Amélioration de la gouvernance, la représentativité et l'atteinte du quorum en réduisant de 133 à 106 le nombre de délégués au sein du comité syndical ;

2/ Modernisation de l'objet du syndicat avec l'intégration des nouveaux enjeux énergétiques et de décarbonation ;

3/ La clarification des droits à agir concernant les travaux et la maintenance de l'éclairage public, l'intervention sur les lignes de télécommunication, le déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques ;

4/ L'actualisation et l'ajout de compétences complémentaires telles que les objets et réseaux connectés et les projets d'autoconsommation ;

5/ La mise à jour des annexes avec la modification de la liste des membres et des compétences transférées sans recourir à une procédure lourde de modification statutaire.

Les conseillers municipaux, approuvent à l'unanimité ces modifications statutaires.

Comptabilité : ajustements des crédits et délibération pour les dépenses d'investissement

Comme rapidement évoqué lors de la séance du dernier conseil municipal, il est demandé aux élus, d'autoriser le Maire à payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026, non compris les amortissements et le remboursement de la dette dans la limite du quart des dépenses d'investissement de 2025. Avec le récent incident à l'église (voir point 7), des dépenses non prévues vont sûrement avoir lieu.

Le conseil municipal est également sollicité afin de bien vouloir autoriser le Maire à opérer un virement de crédits pour payer une débroussailluse.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité ces décisions budgétaires.

Compte-rendu de la rencontre sur la Nonette avec E. Woerth

Une réunion à l'initiative de monsieur le Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Décentralisation et du Logement, E. WOERTH, coanimée par madame MARTIN, Vice-présidente Régionale a eu lieu le 13 novembre à la mairie de BOREST avec les propriétaires riverains concernés, la Maire de MONT L'EVEQUE, le Maire de BRASSEUSE et le syndicat de la Nonette.

Chacun a pu donner son point de vue.

Il a été reproché à la commune que le projet de zone humide avait été refusé par le conseil municipal précédent.

Face aux augmentations de la taxe GE-MAPI que chaque administré paye sur ses impôts fonciers, Monsieur le Maire de Borest a demandé quel service les administrés avaient en retour. Le syndicat a indiqué que la compétence inondation n'était pas de leur ressort mais de celui de l'intercommunalité. En retour il leur a été rappelé que l'enveloppe de l'intercommunalité au syndicat avait augmenté de 25 000 euros.

Monsieur le Maire a demandé 2 faucardages par an : un premier au printemps (travail sur les herbiers) puis un second en plein été. Le syndicat indique que ce n'est pas non plus sa compétence ni à lui de financer cette dépense de fonctionnement et que le faucardage est lié à des contraintes techniques spécifiques.

Le faucardage réalisé en 2024 et à charge de la C.C.S.S.O. était exceptionnel.

En conclusion, il a été décidé avec Madame Martin, qu'un courrier rédigé en ce sens serait envoyé au Président de la C.C.S.S.O. pour lui demander le financement de ces faucardages avec une prise en charge de la commune de 20 % du coût global entre 8000 et 12 000 euros.

Les propriétaires riverains sont satisfaits de la tenue de cette réunion, car ils ont pu parfois se sentir délaissés voire oubliés par le syndicat.

En parallèle, des travaux de reconstitution des berges sur la propriété Pontalba, entre Borest et Mont L'Evêque sont en cours. Deux devis ont été réalisés pour des travaux immédiats et des travaux sur le long terme créant un courant et redonnant un sens à cette rivière. Nous sommes en attente d'un retour du propriétaire concerné.

Les communes d'Othis, Ver-sur-Launette, Nanteuil-le-Haudouin, Ermenonville ou encore Fontaine-Chaalis sont concernées par cette problématique d'amoncellement d'eau.

La commune de Borest n'a à ce jour aucun retour de son courrier adressé au Maire de Ver-sur-Launette.

La mise en place de l'échelle limnimétrique au pont de Corne est précieuse et a permis de constater la différence de niveaux d'eau, actuellement à 40 et montée jusqu'à 130.

Dans les panneaux d'affichage on peut retrouver les relevés pluviométriques du mois passé et le comparer au même mois de l'année précédente.

Point sur le sinistre de l'église

Mi-novembre Monsieur le Maire a dû prendre la décision de fermer l'église Saint Martin et d'y interdire son accès.

Le décor en pierre d'une clef de voute est tombé au sol. Heureusement sans office en cours.

Monsieur Longuet est remercié pour les photographies qu'il a réalisées par drone et dont quelques-unes sont remises à chaque conseiller municipal. On y voit que le décor est en pierre sculpté avec une carotte centrale et la fixation qui reçoit une tige coulée avec du plâtre soit une triple liaison, pierre-plâtre-fixation.

Sur une photographie on voit que la clef de voute à proximité de celle qui est tombée, proche du porche, présente une fissure. La troisième est en bon état.

Grâce à Madame Loiseleur, le Maire a pu rentrer en contact rapidement avec Madame Touret, adjointe au chef de service de l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.) de Compiègne. Elle est venue dans notre église et a demandé plusieurs devis d'artisans pour démonter et déposer les deux clefs de voute mais aussi pour décrocher, reconstituer les clefs de voûte et les remettre en place.

Elle a confirmé lors de cet entretien que c'est bien la totalité de l'église qui est classée et elle a conseillé des artisans spécialisés et agréés monuments historiques.

Deux techniques de travail nous ont été proposées : avec Monsieur Lefèvre avec une nacelle et Monsieur Paton, meilleur ouvrier de France 2015, avec un échafaudage. Un premier devis a été reçu des deux artisans (Paton 450 euros TTC / Lefèvre 1080 euros TTC) pour démonter et déposer mais le second devis pour tout refaire est attendu.

Monsieur Bordereau, avec cette église inscrite Monuments Historiques, conseillerait de refaire à l'identique ; ça serait dommage que les clefs de voute disparaissent.

La commune est en lien avec l'assurance et se soumettra aux décisions des A.B.F.

Rapport Annuel sur le syndicat des eaux de Montlognon

La SAUR, délégataire du syndicat lui fournit tous les ans, le R.A.D. Rapport Annuel du Délégataire qui contient un certain nombre d'indicateurs que le syndicat renseigne ensuite sur l'observatoire des données. Suite à cette saisine, un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable est généré (R.P.Q.S.). Les communes membres du syndicat doivent voter le R.P.Q.S. 2024. Les éléments sont consultables sur [https : // www.services-eaufrance.fr](https://www.services-eaufrance.fr)

On constate un meilleur rendement du réseau passant de l'indicateur performance de 71.6 à 84.2 et parallèlement une augmentation des abonnés de 0.5 %.

Le prix du m3 d'eau en 2024 était de 2.45 euros TTC contre 2.50 en 2025 incluant les charges. La facture standard pour un foyer est de 120m3. La facturation en 2024 s'élevait à 260 380 euros avec un impayé de 60 000 euros soit 17 % qui est redescendu en 2025 grâce aux informations fournies par les mairies au simaep et la poursuite d'huissiers via la trésorerie à 2.3 %.

Le résultat de 2024 en fonctionnement était de 371 908 euros et en investissement de 163 376 euros. Il y avait un Reste à Réaliser en dépense d'investissement soit un résultat net de 428 119 euros pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité ce rapport.

Point animations

Le concert de Noël a eu lieu pour les enfants hier. Le spectacle n'était pas au niveau des années précédentes mais les enfants étaient contents des cadeaux de qualité et de la venue du père Noël et les parents de se voir servir un apéritif convivial. Le père Noël est remercié et la boîte aux lettres du père Noël a eu du succès.

Pour les colis du C.C.A.S, les membres se réuniront demain à 18 heures et la distribution aura lieu samedi matin. Le colis se compose d'une bouteille de champagne, d'un bloc de foie gras et de chocolats.

Le comité des fêtes proposera une galette des Rois mi-janvier.

Questions et informations diverses

-Remerciements de la subvention aux Poteaux des Trois forêts.

-À la suite du dépôt sauvage de pneus de poids lourds en forêt et au premier enlèvement il reste une quinzaine de pneus qui sera sûrement enlevé avant Noël. Le Maire trouvera une solution et doit se rendre au S.M.D.O.

-Un conseil d'école a eu lieu avec 54 enfants scolarisés et une prévision de 52 enfants en septembre 2026. 9 CM2 partiront à la fin de cette année scolaire.

Dans le cadre d'une fermeture de classe les maires seront concertés par l'éducation nationale.

Concernant le projet de R.P.C., monsieur Patria et sa commission ont reçu plusieurs architectes et attendent les devis pour des bâtiments en module extensible en fonction des effectifs et des finances.

-Les enfants des deux écoles sont partis en sortie scolaire vendredi et ont visité, selon les classes le musée Vivenel ou le musée de l'automobile de Compiègne et ont été au cinéma.

-Le calendrier de chasse de l'O.N.F. est disponible via un flash code (diffusé sur illiwap et dans les panneaux d'affichage communaux).

-Keolis s'associe avec la C.C.S.S.O. pour la location de vélos électriques sur les voies douces. 80 % du système sera financé par Kéolis avec des forfaits journée, semaine et mois.

-Le Journal n°48 novembre 2025 -mai 2026 du P.N.R. est disponible.

-Une copie du courrier envoyé par M. WOERT à Monsieur le Préfet de l'Oise est donné à chaque conseiller municipal.

-Madame Didier remercie Monsieur Bordereau pour la remise en état du jeu abîmé à l'aire de jeux.

-Monsieur Bordereau indique avoir eu des difficultés sur la pose des nouvelles guirlandes électriques notamment avec les prises.

Monsieur le Maire remercie la maison Degraeve pour le prêt du JCB tandis que Monsieur Bordereau remercie Madame Didier pour le travail de commande des guirlandes et Monsieur De Freitas pour l'installation. Monsieur Bianchini et Monsieur le Maire les félicitent et les remercient.

-Monsieur Longuet indique que les bandes de peintures des Stop sont à refaire, Monsieur le Maire indique que c'est prévu et qu'un outil adapté a été acheté. Lorsque le temps sera favorable, ce sera fait.

-Monsieur Duchesne rapporte qu'à nouveau des pavés ont encore été déchaussés au rond-point de la route de Nanteuil, sûrement à cause des passages des camions.

-Un grave accident a eu lieu à la croix rouge avec un camion rempli de palettes qui s'est couché dans le champ de Monsieur Bianchini provoquant une fermeture de la D 330 A pendant plusieurs heures.

-Le contrat de vidéoprotection avec l'entreprise Dache vient d'être renouvelé à l'identique et une convention avec le Smothd a été signée. Finalement il n'y aura pas de ligne dédiée avec internet, un simple paramétrage suffira avec adjonction d'un VPN.

-Lorsqu'on fait appel à Valois Emploi pour la mise à disposition d'un salarié, il est ensuite proposé d'embaucher le salarié. Il faudra donc réfléchir à l'embauche de leur collaborateur lors du prochain conseil municipal.

-La mairie sera fermée du 23 décembre au soir au 4 janvier.

-Compte tenu des futures élections municipales, de la dépose des listes électorales en février, il se peut qu'il n'y ait pas d'autre conseil municipal d'ici le 15 mars 2026, sauf si sujets urgents et importants.

-La clôture de l'exercice comptable 2025 est en cours avec beaucoup d'écritures à passer en trésorerie.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 9 mars 2026

Vote du Compte Financier Unique 2025

Monsieur le Maire présente les écritures comptables communes de la trésorerie et de l'ordonnateur.

Il quitte ensuite la salle et Madame Valérie Didier, 1^{ère} adjointe est élue présidente pour ce vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers municipaux approuvent le Compte Financier Unique 2025 qui se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		163 968,46 €		52 169,57 €		216 138,03 €
1068				18 678,43 €	- €	18 678,43 €
Opérations de l'exercice	280 015,93 €	346 703,34 €	149 994,50 €	80 121,82 €	430 010,43 €	426 825,16 €
Totaux	280 015,93 €	510 671,80 €	149 994,50 €	150 969,82 €	430 010,43 €	661 641,62 €
Résultat de clôture (=CA)		230 655,87 €		975,32 €		231 631,19 €

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	100 349,43	316 613,00	416 962,43
	Recettes réalisées (1)	B	98 800,25	346 703,34	445 503,59
	Restes à réaliser	C	33 750,00	0,00	33 750,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	152 519,00	480 581,46	633 100,46
	Dépenses réalisées (1)	E	149 994,50	280 015,93	430 010,43
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-51 194,25	66 687,41	15 493,16
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	52 169,57	163 968,46	216 138,03
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	975,32	230 655,87	231 631,19
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	33 750,00	0,00	33 750,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	34 725,32	230 655,87	265 381,19

Après le vote, monsieur le Maire rappelle qu'au 31 décembre 2019 il y avait en trésorerie sur le compte bancaire 173 086,37 € avec des excédents de 111 814,37 € en fonctionnement et 60 904,52 € en investissement.

Au 31 décembre 2024, il y avait en trésorerie 232 375,37 € et au 31 décembre 2025 237 110,06 €. La situation est donc saine, même si compte tenu de l'actualité politique et des guerres en cours, il ne faut pas se réjouir et les prix dont ceux du fuel pourraient augmenter. Les cuves de l'école et de la cantine ont été remplies il y a peu.

Au 31 décembre 2025, le C.C.A.S. dispose de 55 637,03 €.

Le Maire remercie les conseillers municipaux pour ce bilan positif et les 37 réunions qui ont eu lieu lors de ce mandat. Pour information, un conseil municipal doit avoir lieu tous les trimestres soit 6 ans x 4 réunions/trimestre = 24 réunions le temps d'un mandat de 6 ans.

Monsieur le Maire indique plusieurs ratios concernant notre village et les villages voisins :

Le prix du m² est à 3031 euros de moyenne idem sur Montlognon et Fontaine Chaalis contre 2012 euros dans l'Oise.

Le revenu annuel par foyer fiscal est pour Borest de 59 568 euros soit 4964 euros par mois, pour Montlognon il est de 62 232 euros / an soit 5186 euros par mois. A Fontaine 77 700 euros / an soit 6475 euros par mois.

Les taux de fiscalité sur ces trois communes en 2025 :

	Foncier bâti T.F.B.	Foncier non bâti	
Borest	37.49 %	46.43 %	
Montlognon	42.6 %	42,43%	
Fontaine	31.68 %	44,21%	Valeur locative +++

A Borest il y a 202 foyers fiscaux, Montlognon 110 et Fontaine 161.

Agents communaux :

Mise à jour des emplois selon les effectifs et le temps de travail
Suite à la mise à la retraite de Monsieur Ramet, il convient de mettre à jour le tableau des emplois selon les effectifs et le temps de travail :

Intitulé du poste Grade(échelle)(échelon)	Grade	Emploi	Qualité	Nomination grade	Effectif
Agent entretien adjoint technique territorial contractuel (C1 11)	adjoint technique territorial contractuel	Permanent	Non titulaire de droit public	29/08/2025	1
ATSEM - école agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles contractuel (C2 12)	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles contractuel	Permanent	Non titulaire de droit public	29/08/2025	1
Secrétaire de mairie rédacteur (B5 04)	rédacteur	Permanent	Titulaire	01/01/2025	1
Suppression Agent des espaces verts adjoint technique territorial contractuel (C1 1)	adjoint technique territorial contractuel	Permanent	Titulaire	04/05/2020	1
Ajout Agent des espaces verts adjoint technique territorial contractuel (C1 1)	adjoint technique territorial contractuel	Permanent	Non titulaire de droit public	01/05/2026	1

Les conseillers municipaux approuvent à l’unanimité cette modification du tableau des emplois.

Création de l’emploi permanent à 15 heures / semaine pour l’agent technique à compter du 01^{er} mai 2026

Monsieur Frédéric Gibard est employé à la commune de Borest via l’association Valois Emploi depuis septembre 2023 en tant qu’agent des espaces verts et des espaces publics.
Cette association permet la réinsertion sur le marché du travail et le statut via Valois Emploi doit rester temporaire et non pérenne.
Depuis qu’il travaille à Borest, il a donné pleinement satisfaction et il lui sera proposé un contrat de travail de droit public de 15 heures par semaine à compter du 01^{er} mai 2026 au S.M.I.C. échelle C1, échelon 1. Il pourra bénéficier du R.I.F.S.E.E.P., soit l’équivalent d’un treizième mois.
En cas de refus de cette offre d’emploi ou face à un autre problème et comme le veut la procédure, l’offre d’emploi sera ouverte à tous sur le site emploiterritorial.fr
La procédure de publicité doit durer un mois et le contrat débutera donc à compter du 01^{er} mai 2026 ;
Les élus sont favorables à l’unanimité pour cette embauche.

Indemnités pour la revalorisation des indemnités du maire et des adjoints au maire

Indemnités du maire :

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du C.G.C.T..

La nouvelle loi n°2025-1249 a été promulguée le 22 décembre 2025 visant à renforcer l'attractivité des mandats locaux en augmentant les indemnités des élus.

Le nouveau barème s'applique automatiquement aux indemnités de fonction des maires depuis le 24 décembre 2025.

Toutefois et compte tenu des divergences de propos tenus entre notre prestataire informatique ou encore l'Union des Maires de l'Oise il apparaît judiciable d'exposer la situation aux conseillers municipaux en exercice.

Monsieur le Maire leur propose de délibérer pour confirmer la revalorisation de l'indemnité du Maire de Borest à compter du 24 décembre 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu la population borestoise inférieure à 500 habitants ;

Vu le barème applicable :

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Moins de 500.....	28,1 (Commune de BOREST)
De 500 à 999	44,3
De 1000 à 3 499	55,7
De 3 500 à 9 999	58,3
De 10 000 à 19 999	67,6
De 20 000 à 49 999	90
De 50 000 à 99 999	110
100 000 et plus	145

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide et approuve à l'unanimité et avec effet rétroactif au 24 décembre 2025 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 28.1%.

Indemnités des adjoints au maire :

Suite à la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création du statut de l' élu local qui revalorise les indemnités des adjoints et qui modifie le calcul de l'enveloppe indemnitaire (modification de l'article L 2123-24 du CGCT), voici le barème applicable

Population (en habitants)	Taux (en % de l'indice)
Moins de 500	10,89
De 500 à 999	11,77
De 1 000 à 3 499	21,38
De 3 500 à 9 999	23,32
De 10 000 à 19 999	28,6

Ce nouveau barème ne s'applique pas automatiquement. Si le conseil municipal décidait de revaloriser les indemnités des adjoints, une nouvelle délibération devrait être prise en remplacement de la délibération du 28 mai 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Que l'indemnité de fonction sera automatiquement revalorisée en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payée mensuellement à compter de la présente délibération soit du 09 mars 2026 aux adjoints au Maire en exercice soit 10.89 % à compter de cette date.

Questions diverses et informations diverses

- Monsieur le Maire remercie ceux qui ont participé au nettoyage de la forêt le 8 mars.
 - Une copie de la lettre du sénateur Olivier Paccaud sur la loi de finances 2026 a été envoyée aux conseillers municipaux par courriel.
 - Les travaux de la zone d'expansion de crue sont en cours. La terre de Borest issue de ces travaux part à Mont l'Evêque pour reconstituer les berges de la propriété-Pontalba vendues à un nouvel acquéreur qui s'est engagé à reconstituer les berges et protéger les terrains les jouxtant en zone naturelle protégée. Le S.I.S.N. réalise des réunions de chantier toutes les semaines. La coupe des peupliers sera évoquée au prochain conseil municipal.
 - Un extrait du Contrat de territoire de la Nonette 2026-2031 est remis à chaque conseiller municipal ainsi qu'un document sur les taxes foncières et « l'effet municipales ».
 - Concernant la S.C.E.A. Duchesne, il y aura une enquête publique sur un dossier de 2 forages possibles, en étude depuis 2019 et qui descendront à 60 mètres et 120 mètres de profondeur sans conséquence sur l'environnement. Ils sont situés sur l'axe du cimetière communal et de Crépy-En-Valois. L'eau servira pour l'irrigation de différentes cultures : petit-pois, pommes de terre etc ...
 - Il y a un projet d'extension de l'aéroport de ROISSY CHARLES DE GAULLE pour 2034 avec 6 milliards d'euros engagés et 14 millions de passagers en plus soit 74 000 vols par an.
 - Le relevé des compteurs d'eau sera le 9 et 10 avril.
 - Une formule d'accès au court de tennis de façon ponctuelle pourra être étudiée.
 - Le bilan de la gendarmerie sur Borest a été donné aux conseillers municipaux. Il reprend les chiffres selon différentes catégories : sécurité routière, intervention, délinquance, prévention et heures de présence.
 - Monsieur Carpentier suggère que la commune se dote de caméras mobiles autorisées par la Préfecture.
 - Plusieurs actions ont été menées avec la prise d'arrêtés notamment au Chemin du Fond de l'enfer pour interdire les stationnements excessifs et éviter ainsi les dépôts sauvages.
- Monsieur le Maire remercie tout son conseil municipal pour ces 6 dernières années de mandat.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 21 mars 2026

Monsieur Sicard, Maire sortant accueille les conseillers municipaux nouvellement élus et prend lecture du tableau des conseillers municipaux.

Le doyen d'âge, Monsieur Bordereau préside le début de la séance.

Election du Maire

Monsieur Bordereau remet une enveloppe et un bulletin blanc à compléter à chaque conseiller municipal. Il demande s'il y a des candidats au poste de Maire.

Monsieur Sicard, Maire sortant souhaite se représenter. Madame Didier et Monsieur De Freitas sont élus assesseurs.

Chacun vote à bulletin secret. Au dépouillement monsieur Sicard obtient un bulletin nul et dix voix.

Il est immédiatement proclamé Maire à la majorité et est installé.

Détermination du nombre d'Adjoints au Maire et élection des Adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle :

*que le conseil municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

*la commune de Borest peut disposer de trois Adjoints au Maire au maximum ;

*mais qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux Adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 2 postes d'Adjoints au Maire.

Monsieur le Maire demande si des candidats se portent volontaires à ce scrutin de liste. Madame Didier, candidate tête de liste et son colistier, Monsieur Bianchini se présentent.

Chacun se voit remettre une enveloppe et le bulletin de cette liste.

Après dépouillement des enveloppes, ils obtiennent 11 voix. Ils sont déclarés, à l'unanimité, Adjoints au Maire et ils sont immédiatement installés

Lecture de la charte de l' élu local par le Maire élu

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller municipal la charte de l' élu local et en prend lecture. Sont mis à disposition le chapitre du C.G.C.T. consacré aux conditions d' exercice des mandats locaux (articles L.2123-1 à L.2123-35) et les articles réglementaires (R.2123-1 à D.2123-28).

Vote des indemnités de fonction

Le Maire précise que les indemnités actuellement en vigueur sont au taux de 28.1% de l' indice terminal brut de la fonction publique soit 1155.06 euros mensuels.

Dispositions propres aux maires

Conformément aux dispositions de l' article L. 2123-23 du CGCT, les maires des communes perçoivent une indemnité de fonction fixée en appliquant au terme de référence mentionné à l' article L. 2123-20 du CGCT le barème suivant :

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX (en % de l'IB 1027)	INDEMNITE BRUTE (en euros)
Moins de 500	28,1	1155,06
De 500 à 999	44,3	1820,96
De 1 000 à 3 499	55,7	2289,56
De 3 500 à 9 999	58,3	2396,44
De 10 000 à 19 999	67,6	2778,71
De 20 000 à 49 999	90	3699,47
De 50 000 à 99 999	110	4521,58
100 000 et plus	145	5960,26

Pour les Adjoints au Maire, le taux est de 10.89 % actuellement de l' indice terminal brut de la fonction publique soit 447.64 euros mensuels.

Dispositions propres aux adjoints

Conformément aux dispositions de l' article L. 2123-24 du CGCT, les indemnités votées par les conseils municipaux pour l' exercice effectif des fonctions d' adjoint au maire et de membre de délégation spéciale faisant fonction d' adjoint au maire sont déterminées en appliquant au terme de référence mentionné à l' article L. 2123-20 le barème suivant :

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX (en % de l'IB 1027)	INDEMNITE BRUTE (en euros)
Moins de 500	10,89	447,64
De 500 à 999	11,77	483,81
De 1 000 à 3 499	21,38	878,83
De 3 500 à 9 999	23,32	958,57
De 10 000 à 19 999	28,6	1175,61
De 20 000 à 49 999	33	1356,47
De 50 000 à 99 999	44	1808,63
De 100 000 à 200 000	66	2712,95
Plus de 200 000	72,5	2980,13

Les conseillers municipaux approuvent à l' unanimité ces barèmes.

Délégations du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire prend lecture de toutes les délégations possibles qui peuvent lui être accordées.

Délégations du Maire aux Adjoints au Maire

Monsieur le Maire souhaite donner comme délégation de fonction, en cas d'absence à :

-Madame Didier, pour ce qui concerne la police judiciaire, la police municipale, l'urbanisme, l'état-civil et l'administration générale. Elle est désignée ordonnateur suppléant auprès du Service de Gestion Comptable de Senlis.

-Monsieur Bianchini se verra attribuer les délégations concernant la police judiciaire, la police municipale, l'urbanisme, l'état-civil et l'administration générale.

Election des représentants dans les différentes commissions

Le tableau des commissions est présenté à l'assemblée. Les membres peuvent faire part de leur suggestion et s'inscrire où ils le souhaitent.

Questions et informations diverses

Madame Degraeve indique que la petite porte ouverte du bac de rétention eau est ouverte et qu'il manque une grille. Monsieur le Maire se rendra sur place et les travaux seront effectués.

La relève des compteurs d'eau potable sera le 09 et 10 avril.

Le prochain conseil municipal sera le 7 avril à 20 heures, la réunion préparatoire au budget le 31 mars à 17 heures.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 10h24.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 7 avril 2026

Délégation autorisant les virements de chapitre à chapitre pour les budgets en M.57

Cette délibération vise à autoriser annuellement le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans les sections de fonctionnement et d'investissement hors dépenses de personnel sans réunir le conseil municipal dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Les conseillers municipaux y sont favorables à l'unanimité pour l'année 2026.

Vote du taux des taxes pour l'année 2026

Comme vu avec la commission communale des finances, Monsieur le Maire propose d'augmenter d'1% les taxes pour 2026.

<u>Vote du Taux des Taxes pour l'année 2026</u>	
<i>Taxe Foncière sur le bâti</i>	37.86 %
<i>Taxe Foncière sur le non-bâti</i>	46.89 %
<i>Taxe d'habitation</i>	19.49 %

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux y sont favorables à l'unanimité.

Budget communal

-Affectation des résultats 2025 du budget communal sur le budget primitif 2026

Le conseil municipal, après avoir revu les lignes comptables du compte financier unique vote lors de la séance du 09 mars 2026 par l’ancien conseil vote l’affectation des résultats 2025 sur le budget primitif 2026 comme suit :

- 975.32 euros reportés au 001 investissement recettes
 - 50 000 euros reportés au 1068 investissement recettes
 - 180 655.87 euros reportés au 002 excédent de fonctionnement.
- Il y a 33 750 euros de restes à réaliser recettes qui correspondent à la subvention de l’Etat au titre de la D.E.T.R. pour les travaux rue du Four.

-Présentation et vote du budget principal 2026

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des dépenses et recettes nécessaires à l’équilibre du budget et au bon fonctionnement de la commune et de ses projets notamment en investissement, approuve à l’unanimité, la proposition de budget présentée par Monsieur Bruno Sicard, soit un équilibre en recettes et en dépenses de :

Tableau synthétique des dépenses et recettes par section		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	483 237.26 €	483 237.26 €
Section d’investissement	113 608.82 €	113 608.82 €

Soit un équilibre de 596 846.08 € pour l’ensemble des sections.

Le conseil municipal, décide à l’unanimité de verser les subventions suivantes :

Organisme subventionné	Montant attribué
-Tennis	1000 euros
-Comité des Fêtes	3000 euros
-Soins palliatifs	200 euros
-La croix rouge	200 euros
-A.P.E.M. (Cantine scolaire - périscolaire - accueil de loisirs)	18 656 euros
-Association poteau A.P.T.F.	500 euros

Délibération pour les propositions de noms des membres titulaires et suppléants pour la commission des impôts directs

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.
Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms qui seront proposés à l'administration en charge de cette commission et qui retiendra les 6 personnes titulaires et les 6 personnes suppléantes.

Autorise le maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération pour la nomination des délégués au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (S.M.O.T.H.D.) (1 titulaire – 1 suppléant)

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du S.M.O.T.H.D.,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Désigne les représentants de la commune siégeant au sein du S.M.O.T.H.D. :

	Titulaire	Suppléant
S.M.O.T.H.D.	Valérie Didier	Bruno Sicard

Questions et informations diverses

- Un exemplaire « des rendez-vous du Parc ! » régional des Hauts de France est donné à chacun.
 - Le château de Montépilloy propose une 4ième édition autour de la thématique des ducs de Bourgogne le 25 avril.
 - La Communauté de Communes déménage et sera à partir du 13 avril au 43, avenue Félix Louat à Senlis. Elle a réalisé un flyer en partenariat avec Kéolis sur la mobilité douce et la location de vélos.
 - Un courriel de l'association de défense de l'environnement des riverains de l'aéroport de Beauvais est également distribué.
 - Une collecte de don de sang est organisée le 12 mai 2026 de 14h à 19h à la maison du temps libre à Nanteuil Le Haudouin.
 - Messieurs les Maires de Borest et Fontaine-Chaalis, pensent que malgré les belles promesses faites au conseil municipal de Borest il y a un tout juste un an et l'étude en cours pour le Regroupement Pédagogique Concentré, notre regroupement serait quand même menacé d'une fermeture de classe voire de deux fermetures de classes. Un courrier a été adressé au recteur de l'académie d'Amiens en ce sens, il est lu au conseil municipal. Les effectifs démographiques sont en baisse, de même pour nos villages.
 - Madame Didier indique qu'une gazette est en cours de rédaction, elle remercie les rédacteurs pour les articles reçus et à recevoir.
- Le calendrier des animations a été modifié et il sera distribué en même temps que la gazette.
- La prochaine animation est le loto, le dimanche 3 mai, elle fait appel aux lots.
- Une nouvelle agence, la maison des obsèques à Crépy-En-Valois vient d'ouvrir.
 - Un faucon et ses fauconniers ont été reçus à la mairie de Borest pour chasser les pigeons. Un devis sera reçu mais il devrait avoisiner entre 3000 et 5000 euros.
 - Monsieur le Maire félicite Madame Pascal, secrétaire de Maire pour son travail et patience en cette longue période d'élection puis de budget. Il invite les conseillers municipaux à l'applaudir.
 - La haie du tennis a été taillée par Monsieur le Maire, Monsieur Bianchini et Monsieur Gibard.
- La saison tennistique va commencer et le flyer sera également bientôt finalisé
- Monsieur Guillaume Duchesne sera bien membre de la commission des travaux

La vie à Borest

HALLOWEEN PARTY

Une soirée d'Halloween mémorable à Borest. 🎃

Le 31 octobre 2025, le village a vibré au rythme d'Halloween lors d'un événement festif qui a rassemblé de nombreux enfants et leurs familles pour une soirée aussi conviviale que réussie.

Cette année une innovation, un concours de déguisements a ouvert les festivités et a rencontré un franc succès. Les participants, âgés de seulement 6 mois jusqu'à 12 ans, ont rivalisé de créativité. Tous les enfants étaient magnifiquement costumés, arborant des tenues aussi effrayantes qu'originales. Les maquillages, particulièrement soignés, ainsi que les accessoires, souvent impressionnants, ont contribué à faire de ce concours un véritable spectacle. Une mention spéciale est adressée à une maman qui a redoublé d'imagination en décorant la poussette de son bébé, ajoutant une touche attendrissante et très appréciée à l'événement. La soirée s'est poursuivie autour d'un généreux goûter, composé de bonbons, de gâteaux et de boissons, pour le plus grand plaisir des petits gourmands.

Bravo aux 3 gagnants qui ont pu se faire plaisir avec une carte cadeau dans un centre culturel et merci aux membres du jury. Puis est venu le moment tant attendu : le défilé dans les rues du village. Dans une ambiance joyeuse et festive, les enfants ont parcouru Borest, accueillis chaleureusement par les habitants. Cette année, la météo particulièrement clémente a permis à tous de profiter pleinement de la promenade.

Les villageois ont, une fois de plus, fait preuve d'une grande générosité, tant par la distribution de friandises que par les décorations d'Halloween, souvent très réussies, qui ont contribué à créer une atmosphère magique tout au long du parcours.

Un grand merci à tous les participants, bénévoles et habitants qui ont permis de faire de cette édition 2025 d'Halloween un moment inoubliable pour les enfants et leurs familles. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle soirée pleine de surprises !

Celine Lacaze

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Les élus et habitants de Borest se sont réunis au monument aux morts pour rendre hommage aux soldats morts pour la France. Les participants ont formé un cortège depuis la mairie, accompagné des enfants et des enseignants du RPI.

La cérémonie, conduite par le maire Bruno Sicard, a débuté par un dépôt de gerbe, suivi de la lecture du discours officiel. Les noms des combattants ont été énoncés, tandis que les élèves ont lu un poème sur la guerre de 1914-1918. La Marseillaise a été chantée par l'ensemble des participants.

La matinée s'est conclue par un verre de l'amitié offert par la municipalité. Les enseignants ont été remerciés pour leur participation et leur rôle essentiel dans la transmission du devoir de mémoire



DINER DE L'AUTOMNE

Une fois n'est pas coutume, de nombreux Borestois avaient répondu présents au traditionnel diner de l'automne pour accueillir les nouveaux arrivants dans le village, et il y en avait quelques uns cette année !

Après l'apéritif, tout le monde a pu se régaler avec les plats apportés par les convives. L'incontournable tour de table a donné l'occasion à chacun de se présenter, parfois avec beaucoup d'humour.

A l'année prochaine !





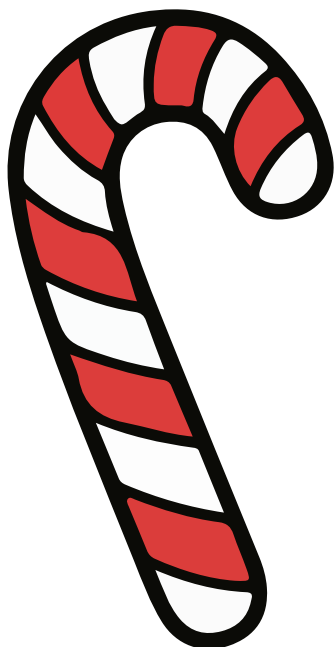
Comme chaque année, la boîte aux lettres du Père Noël, installée près de l'école maternelle, a connu un franc succès.

Une vingtaine de lettres, de petits et grands enfants, ont été déposées, et de beaux dessins accompagnaient certaines d'entre elles.

Le Père Noël a répondu à chaque enfant avec un coloriage et une sucette au chocolat !



NOEL DES ENFANTS – 14 décembre



Pour l'arbre de Noël du village, les enfants et quelques parents ont assisté à un concert d'un lutin du Père Noël.

Après le spectacle, le bonhomme en rouge est venu distribuer un cadeau et des chocolats à chaque enfant.

Un bon moment suivi d'un apéritif pour de jolis souvenirs.



CCAS

Le CCAS a préparé et distribué une cinquantaine de colis composé de champagne, de foie gras et de chocolats.

L'occasion de rencontrer nos aînés et de leur souhaiter de belles fêtes de fin d'année.





Galette des rois

Mois de janvier oblige, le comité des fêtes a invité les borestois et borestois, dans le préau de l'école le 18 janvier pour partager une Galette des Rois.

Une soixantaine de personnes étaient présentes pour célébrer cet événement convivial et traditionnel.

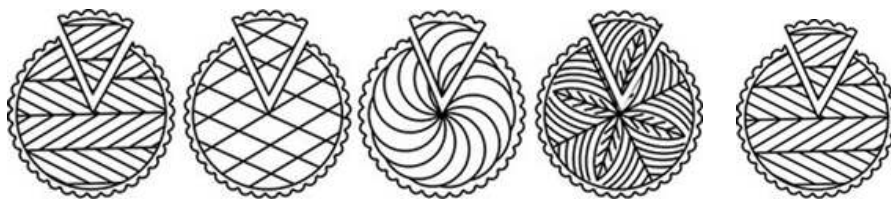
Que l'on soit petit ou grand il est toujours agréable de devenir et de rêver d'être Reine ou Roi (de quelqu'un), le temps d'une galette !!!

Je remercie les bénévoles du comité des fêtes pour l'organisation, leurs idées, leur énergie et ce moment partagé entre cidre, galettes à la frangipane et aux pommes.

Je remercie aussi les pâtisseries professionnels qui rivalisent d'originalité chaque année pour nous bluffer et les pâtisseries amateurs qui nous régaleront tout aussi bien.

« La tradition veut que pour le jour de la fête des rois mages, on partage un gâteau dans lequel est dissimulée une fève. La fève dans la galette des rois vient du temps des romains. Elle était blanche ou noire et utilisée pour les votes des magistrats, chefs de guerre ou rois des banquets. Là encore, on a christianisé la fête ».

Laure PASCAL.



Nettoyage de la forêt



Dimanche 8 mars, malgré un brouillard persistant, les habitants de Borest, Fontaine-Chaalis et Montlognon ont répondu présents pour une opération de nettoyage de nos forêts. Rendez-vous était donné à 10h30 devant la mairie de Borest, où les volontaires, équipés de gants et de sacs, se sont organisés en équipes avant de partir à la collecte des déchets dans les différents chemins de la commune. Au fil de la matinée, les sacs se sont rapidement remplis, témoignant de la nécessité de poursuivre ce type d'actions pour préserver l'environnement local.



Cette mobilisation intercommunale a également été l'occasion de sensibiliser petits et grands à l'importance des gestes du quotidien pour protéger leur cadre de vie. La matinée s'est achevée dans une ambiance conviviale autour d'un pique-nique près du terrain de pétanque de Fontaine-Chaalis. Une belle initiative citoyenne, alliant engagement et convivialité.



A VOS AGENDAS

Prochaines dates 2026 à retenir :

Surveillez vos boîtes aux lettres pour les informations plus précises pour chaque date

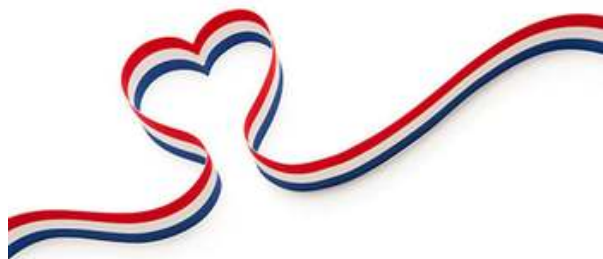
Loto: 3 mai

Représentation théâtrale: 5, 6 et 7 juin

Fête des écoles: 20 juin

Fête du village: 27 et 28 juin

Brocante: 6 septembre



ETAT CIVIL

Naissance

Léandre LANCIAUX le 27 mars

INSCRIPTIONS TENNIS BOREST 2026



Les inscriptions pour la saison tennistique 2026 sont ouvertes! Une année de plus, nous avons choisi de laisser inchangé le prix de la cotisation, ce qui est toujours important de souligner. De plus pour rappel, le terrain a été entièrement rénové il y a 2 ans, et est régulièrement entretenu.

Inscription pour utilisation du court pour l'année 2026 :

Tarif en €	Borest	Hors Borest
Simple	60	70
Couple	90	100
Enfants (7 à 10 ans)	30	40
Adolescents, étudiants (10 à 18 ans)	40	50
Famille	110	120

Inscriptions à l'adresse suivante ou en flashant le QR code ci-dessous :

<https://www.helloasso.com/associations/association-sportive-de-borest/adhesions/adhesion-2026-2027-tennis-club>



Quelques rappels des règles d'utilisation du terrain de tennis :

- Tous les joueurs doivent être à jour de cotisation pour pouvoir jouer sur le court de tennis. Un membre du club peut inviter un joueur non-membre uniquement de façon exceptionnelle.
- Afin de vous garantir le créneau voulu, vous devez impérativement avoir réservé sur le site <https://meet.brevo.com/tennisborest>.
- Les jeux de ballon sont interdits sur le court.
- Nous demandons particulièrement aux parents de veiller à ce que leurs enfants soient bien inscrits pour la saison, merci.

Attention : le grillage a été réparé. Toute tentative de dégradation sera sanctionnée. Le site est placé sous surveillance vidéo.

GROUPE SCOLAIRE BOREST Maurice DUCHESNE 1912-1966

par Yves DUCHESNE Maire Honoraire

Les nouveaux habitants de BOREST me questionnent souvent sur mes liens avec le nom de notre groupe scolaire ! Il s'agit bien de mon père, décédé accidentellement le 12 mai 1966, au cours d'un accident de la circulation sur sa route des vacances. Il se rendait ce jour-là à Grenoble pour rendre visite à son fils Christian qui y faisait son service militaire. J'avais 19 ans.

Alors pourquoi un hommage à son nom et sa mémoire ? Il était à l'époque maire du village depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, succédant à M Pierre ROUSSEL, soit depuis presque 20 ans. Avec le "baby-boom" de l'après-guerre, la petite école de la place de l'église se faisait bien trop étroite (une seule classe dans la salle du conseil actuel), et le logement de l'instituteur à proximité bien vétuste. La mairie se trouvait dans l'espace actuel, mais son accès se faisait par la cour du logement attenant. Les récréations se tenaient dans le jardin autour de l'église.



Le conseil municipal décida dans les années 50 de construire un nouveau groupe scolaire : un logement pour l'instituteur et une école avec 2 classes, un préau et des toilettes. L'ensemble sera édifié sur la place du village et un terrain attenant cédé par le maire. Toutes les activités de cette place centrale (fête du village dernier Week end de Juin, 14 juillet, bals...) seront reportées sur la place du Tisard. Et le système vécut ainsi de nombreuses années avec les instituteurs successifs : M MME Guillemard, Grosbety et Audy. Ensuite vint la réforme des professeurs des écoles et la maison fut transformée en cantine.

Dans ses autres réalisations durant ses mandats, on peut citer la remise en état des chemins communaux fort dégradés pendant la guerre de 40, et la mise en place du syndicat des eaux avec les communes voisines de Fontaine Chaalis, Montlognon, Baron et Versigny pour l'adduction d'eau du village.

Pour vous parler plus de Maurice DUCHESNE, il était comme tous les maires ruraux un actif professionnel qui lui permettait de nourrir sa famille :

Agriculteur résident sur place au 13 rue de l'église. A l'époque, dans notre village rural, l'activité était essentiellement agraire. Les cultures étaient variées : blé, betteraves à sucre, pomme de terre, lin, luzerne, pois de conserve, haricots, épinards ... avec un élevage de bovins en engraissement de novembre à mars.

Les animaux étaient nourries avec les résidus des cultures (pulpe de betteraves, fanes de pois, paille...). Une annexe de la ferme se trouvait place de la Liberté pour cet élevage. Et pour faire tourner cette activité de nombreux salariés, charretiers, conducteurs de tracteurs, mécaniciens, étaient logés avec leurs familles dans les logements de la rue de l'église.

Entrepreneur: Fondateur avec Georges Bataille de la conserverie du Plessis Belleville pour les marques Aronde et Daucy. Conserves de légumes de plein champ, pois, haricots, épinards, salsifis...

Fabricant de galettes de tourbe extraite du marais en 1942

Administrateur de nombreuses sociétés agricoles : coopérative du Valois, distillerie de Barbery, caisse de crédit agricole, créateur d'une société de fabrication de fumier à Verberie.

Son parcours s'acheva dans une voiture accidentée où sa femme, donc ma mère, fut très grièvement blessée. Il laissait 5 enfants célibataires de 15 ans à 25 ans. Les obsèques furent célébrées dans la cour de ferme du 5 route de Nanteuil par le père LORGE, directeur du collège Saint VINCENT de SENLIS devant une foule importante. Le baptême du groupe scolaire de Borest eut lieu l'année suivant son décès sous le mandat de Monsieur Gilbert DEGRAEVE, son successeur à la mairie. Il repose dans le cimetière de BOREST près du monument aux morts.



NANTEUIL

BOREST

La plaque Maurice-Duchesne sur le groupe scolaire

Le groupe scolaire de Borest porte maintenant le nom de M. Maurice Duchesne, ancien maire de la localité. Une émouvante cérémonie a marqué cet hommage public en présence de très nombreuses personnalités et des habitants du village.

Les discours

Prenant la parole, M. Degraeve, maire, a déclaré notamment : « Borest est heureux de vous recevoir, monsieur le sous-préfet. Vous connaissez les circonstances tragiques dans lesquelles notre maire bien-aimé a succombé, et il nous a suffi d'évoquer son souvenir pour que, immédiatement, quelques centaines de personnes de tous les milieux viennent avec nous se recueillir aujourd'hui. » Puis l'orateur a rappelé la vie de M. Maurice Duchesne : « Enfant de Borest, il fit de brillantes études au collège Saint-Vincent. Combattant de la guerre 1939-1940, il fut ensuite élu maire d'un village qui était vraiment le sien. Il accepta en plus diverses charges dans nos organisations professionnelles et sociales, n'ayant qu'un but, celui de servir. C'est ainsi que, entre autres réalisations, il fut le promoteur de ce groupe scolaire. Nous l'avons choisi pour y apposer la plaque qui perpétuera son souvenir. Nous savons, madame Duchesne, que pour vous et votre famille la peine est indescriptible, mais n'est-ce pas un réconfort moral inoubliable que de voir cette foule de personnalités départementales venues s'unir au village tout entier ? »

« Il est émouvant, a-t-il dit, de voir ainsi se perpétuer la mémoire de celui qui, emporté prématurément, conservera pour tous les habitants de Borest le visage de l'éternelle jeunesse. Que ce souvenir soit préservé avec le soin et la pitié que méritait un homme auquel tous ceux qui l'entouraient s'accordaient à reconnaître la largeur de vue et la grande générosité. »

Les personnalités

Parmi les personnalités on remarquait, outre celles déjà citées pour Borest, M. Putz, adjoint, et le conseil municipal au grand complet ; le capitaine Lanier, commandant la compagnie de gendarmerie de Senlis ; les maires et adjoints des cantons de Senlis et Nanteuil-le-Haudouin, parmi lesquels MM. Carlier, de Senlis ; Toulemonde, de Baron ; Guibert, d'Ognes ; Lelercq, d'Ognes ; Toursière et Delclercq, de Fleurines ; de Pontalba, de Montlévy ; Roland, de Montépilloy ; Jonnard, de Morte-fontaine ; Hamelin, d'Antilly ; Poirier, de Fontaine-Chaalis, accompagné de M. Faucheur, adjoint, et des conseillers municipaux Parain, De Warren, Neau, Coulon ; M. Ducros et Mme Gaillard, de Nanteuil ; MM. de Kersaint, de Versigny ; Champault, d'Eve ; Baudret, de Lagny ; Varlet, de Rosières ; Thomas, de Rully ; Pigeard, Patenotte, Bataille, conseillers municipaux de Senlis ; Guillemard, secrétaire de mairie, directeur d'école de Borest, avec une délégation des enfants ; MM. Moquet, Lévêque, Mme Bricogne-Culgnières, inspectrice départementale de l'Edu-



LA BRASSERIE



À quelques minutes de Borest, dans le village de Montagny-Sainte-Félicité, se trouve une belle adresse à connaître : la Brasserie Félicité.

Créée par deux frères originaires du village, Martin et Samuel, cette brasserie artisanale est installée au cœur de leur ferme familiale. Leur idée ? Produire des bières locales, avec passion, en mettant en valeur leur savoir-faire et les produits du territoire.





La Brasserie Félicité propose plusieurs bières pour tous les goûts : blonde, blanche, ambrée, IPA ou encore brune. Chacune a son caractère, avec des saveurs parfois fruitées, parfois plus corsées. Des bières éphémères sont aussi proposées au fil des saisons.

Mais la brasserie, c'est aussi un lieu convivial ! Il est possible d'acheter les bières directement sur place, le magasin étant ouvert du jeudi au samedi, l'après-midi. Bières que vous pourrez emporter mais aussi consommer sur place dans les espaces intérieurs et extérieurs dédiés, avec une planche de charcuterie ou autres gourmandises !

L'équipe peut également vous accueillir pour une visite, des ateliers à thème et même des séminaires d'entreprise !

Enfin, quand vient le printemps, des « Afterworks » sont organisés tous les vendredi soir. L'occasion de partager un verre entre amis, dans une ambiance simple et chaleureuse style « guinguette ».

Voici le programme d'Avril ! Pour connaître la suite des festivités et programmer vos prochaines soirées du vendredi, n'hésitez pas à consulter leur site internet ou leurs réseaux sociaux



Que l'on soit amateur de bière ou simplement curieux de découvrir une initiative locale, la Brasserie Félicité mérite le détour !

Camille FORMOSO

Les copinces
du VALOIS

Pour préserver notre cadre de vie, nous ramassons les déchets sauvages, tous les dimanches matin, autour de chez nous !



Depuis 2022
quelques **176600 litres**
de déchets sauvages ont été
ramassés, soit plus de **3532**
sacs de 50 litres,
sans compter
les nombreux encombrants.

3532 sacs de déchets
dont **85%**
de déchets
plastique

16
ramasseurs
sans compter
les ramasseurs
occasionnels

NOS ZONES D'INTERVENTION



Vous avez à cœur de préserver votre environnement ?
vous souhaitez participer à un acte citoyen et vous faire du bien ?

REJOIGNEZ LES COPINCES DU VALOIS !

Email : lescopincesduvalois@gmail.com

Logos of partner organizations: DOMAINE DE CHALLES, PAYS VALOIS, INFOS VALOIS, etc.

Déchets au bord des routes : un florilège détonnant !

Nos forêts et nos routes communales et nationales subissent des incivilités par certains conducteurs ! Les axes très fréquentés sont jonchés de détritits, notamment la RN 330 qui relie Senlis et Ermenonville.

Peut-être avez-vous remarqué le dimanche matin des personnes vaillantes en gilet haute visibilité et armées de pinces qui ramassent les déchets ?

Ce sont les bénévoles, Copinces du Valois ! Sensibles à la protection et à la préservation de l'environnement, les Copinces se sont donnés pour mission de ramasser les déchets sauvages qui polluent nos routes dans un secteur allant de Nanteuil-le -Haudouin à Senlis.

Si vous avez envie de ramasser les déchets qui jalonnent notre forêt, nos routes et nos champs et vous êtes disponible le dimanche matin (même occasionnellement !) contacter Les Copinces du Valois : le rendez-vous de chaque dimanche est donné à la fin de la semaine. C'est un moment de convivialité et de nouvelles rencontres et qui rend notre environnement plus agréable ! Et chaque semaine les Copinces élisent le « déchet du jour » que vous trouverez sur Facebook ! Sera-t-il votre trouvaille ?

Email: lescopincesduvalois@gmail.com

FB: <https://m.facebook.com/lescopincesduvalois/>



SISN DU 6 AU 14 JUIN 2026

La Semaine de l'eau

L'EAU, SOURCE D'INSPIRATION

EXPOSITIONS, ATELIERS, RENCONTRES, BALADES, JEUX...

CHANTILLY, SENLIS, GOUVIEUX, FONTAINE-CHAAJIS...
ENTRE NATURE ET PATRIMOINE, VOS RENDEZ-VOUS AU FIL DE LA NONETTE.

syndicatnonette 03 44 32 99 80

La Semaine de l'eau

L'EAU SOURCE D'INSPIRATION

À découvrir en continu pendant la Semaine de l'eau :

JADEN* Chantilly
Exposition estivale
de l'Art en Chemin

Concours d'écriture de sensibilisation
« Protégeons l'eau »

Médiathèque de Chantilly
Installation participative : Nuage
de mots « Que vous inspire l'eau ? »

Samedi 6 juin

L'eau, source d'inspiration
Atelier enfants
■ **CHANTILLY - 14h30**
Inscription :
➤ mlabbeville-chantilly.fr
(Lieu précisé à l'inscription)

Sépha balade artistique
Contempler l'art au bord
de l'eau pour se relaxer (sur
inscription / participation libre)
■ **CHANTILLY - 16h**
➤ 06 16 02 78 10
Lieu de rendez-vous : JADEN*

Dimanche 7 juin

**L'eau source d'inspiration au
cours des siècles**
Visites à Senlis : jardins,
fortifications, moulins.
■ **SENLIS - 10h**
➤ Rendez-vous place des Arènes

**La rivière Nonette, source
d'inspiration**
Au fil d'une randonnée
printanière, découvrez des
œuvres inspirées par la Nonette
et la Louette - Circuit 8 km
■ **MONTLOGNON - 13h45**
Inscription :
➤ 03 44 63 65 65

Mardi 9 juin

Rando photos inspiration
autour de la Nonette
Parcours le long de la Nonette
■ **ENTRE MONTLOGNON et
FONTAINE-CHAAJIS - 14h/16h**
Inscription :
➤ c.morvan@sisn.fr

**Découverte de la fascine pour
lutter contre le ruissellement**
Découverte du rôle de la fascine
et inauguration du panneau
pédagogique réalisé avec les
enfants de Nicole
■ **MONT-L'ÈVÈQUE - 16h30**

Mercredi 10 juin

**Atelier de créations
artistiques autour de l'eau**
■ **VINEUIL-SAINT-FIRMIN - 10h**
Médiathèque
Inscription :
➤ 03 44 57 10 26

**Après-midi de découvertes
ludiques en famille**
■ **CHANTILLY - 14h à 17h30**
Buvette sur place
➤ Lieu de rendez-vous : JADEN*

➤ **L'eau, source d'ingéniosité
et de créativité**
Ateliers ludiques et
participatifs

➤ **Dans l'eau Moulin**
Danse comme une goutte
d'eau ou une machine en
mouvement !
Inscription :
➤ pavillondemorse.com

➤ **Histoires, comptines et
devinettes sonores sur le
thème de l'eau**,
proposées par la
médiathèque de Chantilly -
15h45 (Jeune public à partir
de 2 ans)

➤ **Petites saynètes sur l'eau**
16h30 - Théâtre par les
Jeunes Extraordinaires de
l'Académie d'Art Dramatique
de Chantilly

Jeudi 11 juin

**Le biomimétisme pour sauver
les rivières** - Conférence - Des
solutions inspirées de la nature,
mises en œuvre par le SISN
■ **MONT-L'ÈVÈQUE - 10h**
Salle des fêtes, 5 route de Nanteuil
Jardins gravés, jardins rêvés :
regards sur les jardins
des Grands Eaux
■ **CHANTILLY - 20h**
➤ m.labbeville-chantilly.fr

Vendredi 12 juin

**Exposition des œuvres
du concours d'affiches**
Inauguration et remise des prix
■ **VINEUIL-SAINT-FIRMIN - 17h**
Médiathèque

Les petites bêtes de l'eau :
une source d'inspiration pour
la science (biomimétisme)
■ **CHANTILLY - 21h30**
Inscription :
➤ b.lefevre@cpic60.fr

Samedi 13 juin

Dictée : l'eau vous inspire ?
■ **VINEUIL-SAINT-FIRMIN - 10h30**
- Médiathèque
Inscription :
➤ 03 44 57 10 26

L'eau, source d'ingéniosité :
bateaux, moulins, moteurs...
Ateliers et visite de l'abbaye
proposés pendant les Journées
de la Rose à l'abbaye de Chailly
- inclus dans le billet d'entrée
■ **FONTAINE-CHAAJIS - 10h/17h**

**Soirée contes et légende
des zones humides :**
la Dame Blanche, la vouivre,
les lutins, sorcières
- Buvette sur place
■ **CHANTILLY - 20h**
➤ Lieu de rendez-vous : JADEN*

Dimanche 14 juin

**Inauguration de la passerelle
et du sentier de découverte de
la Nonette**

■ **GOUVIEUX - 11h**
Rand'Eau Vito artistique
Balade vélo à la découverte du
sentier de la Nonette à Gouvieux
et de l'exposition à JADEN
■ **CHANTILLY et GOUVIEUX**
- 10h/12h30
Inscription :
➤ c.morvan@sisn.fr

*JADEN (Jardin en Aquaponie Durable et Ecocitoyen de la Nonette) 24, rue de la Nonette à Chantilly

Bientôt 16 ans ? pensez au

RECENSEMENT

à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire
et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

- * Elle est délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'identité
 - le livret de Famille
 - un justificatif de domicile
- * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour :
s'inscrire à tout examen et concours soumis
au contrôle de l'autorité publique (code,
conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)



À vos agendas ! Le domaine de Chaalis vous donne rendez-vous les 12, 13 et 14 juin 2026 pour la 25^e édition des Journées de la rose, qui aura pour thème «La rose et les étoiles» et pour marraine l'astrophysicienne Françoise Combes.

Depuis 2001, le deuxième week-end du mois de juin, le domaine de Chaalis accueille tous les amoureux de la rose. Près de 150 exposants venus des quatre coins de la France se rendent à Chaalis pour faire découvrir leurs métiers, distiller leurs conseils et partager leur passion à un public nombreux d'amateurs, de professionnels ou de simples curieux.

Cette année, les Journées de la rose célèbrent à la fois la beauté du vivant et l'infini de l'univers, rappelant que la contemplation d'une fleur peut être aussi vertigineuse que celle du ciel étoilé. Placée sous le parrainage de l'astrophysicienne Françoise Combes, membre de l'Académie des sciences, cette édition 2026 explore les liens sensibles et scientifiques entre le végétal et le cosmos



Pour toute question : accueil@chaalis.fr

Contact presse

Julien Chambon, chef du Service communication et relations publiques de l'Institut de France
julien.chambon@institutdefrance.fr - 01. 44. 41. 45. 62

Alexis de Kermel, administrateur général du Domaine de Chaalis
alexis.dekermel@chaalis.fr - 03. 44. 54. 04. 02

Pour êtres tenus informés, suivez-nous sur nos réseaux sociaux : @DomainedeChaalis



Ils ont participé à ce numéro et nous les remercions vivement :

Valérie Didier,
Guillaume Duchesne,
Yves Duchesne,
Camille Formoso,
Alison Foster,
Céline Iacaze,
Laure Pascal,
Bruno Sicard.

Merci 



N'hésitez pas à télécharger gratuitement l'application sur smartphone (iPhone et Android), tablette et ordinateur pour recevoir les infos et alertes sur la commune.

Informations de la mairie de BOREST

Secrétariat : Laure PASCAL mairiedeborest@wanadoo.fr
Permanences le mardi et jeudi de 17 à 19 heures

03.44.54.20.82